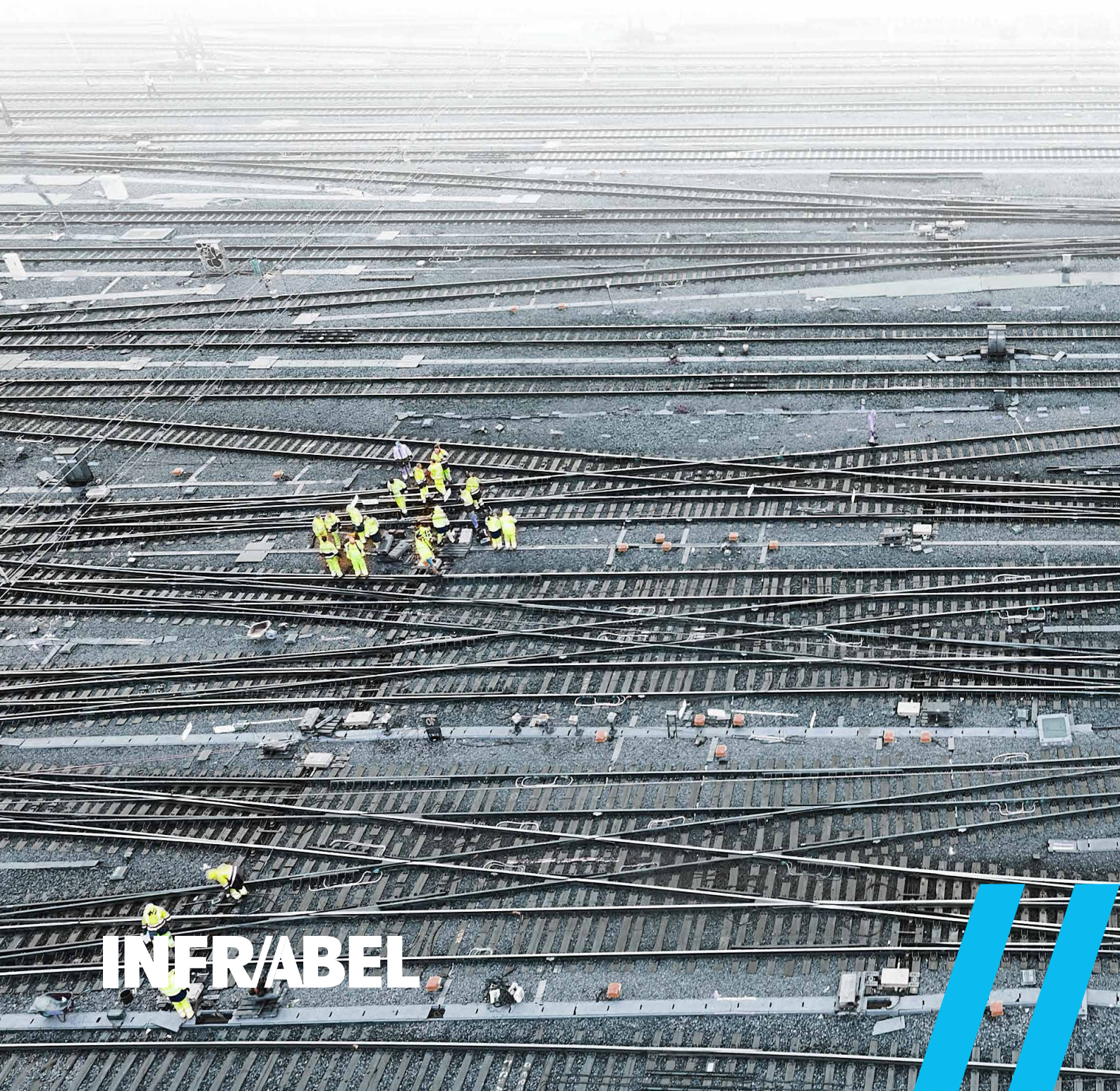




# Infrabel Procurement Policy



**INFRABEL**





# Avant-propos

*Cette politique décrit les principes et les procédures qu'Infrabel applique pour garantir des pratiques d'achat équitables, transparentes et durables. Cette politique repose sur les valeurs d'intégrité, de responsabilité, d'efficacité et d'innovation, et vise à optimiser la qualité, les coûts et les risques des activités d'achat. La politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs impliqués dans les processus d'achat, et exige de leur part le respect de la législation et de la réglementation applicables, du Code de conduite et des mécanismes de contrôle interne. Afin de promouvoir la connaissance et le respect de cette politique, Infrabel organise régulièrement des sessions de formation pour l'ensemble de ses collaborateurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Service Procurement. Infrabel attend aussi de ses fournisseurs qu'ils respectent le Code de conduite des fournisseurs, qui établit les normes éthiques et durables auxquelles ils doivent répondre dans le cadre des adjudications. Infrabel accorde une attention particulière aux aspects ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans sa politique d'achat et encourage ses fournisseurs à intégrer ces aspects dans leur gestion d'entreprise et leurs produits. Cette politique contribue à la mission et à la vision d'Infrabel consistant à améliorer la mobilité et la sécurité en Belgique grâce à un réseau ferroviaire de qualité, performant et durable.*



**Marlene Klompenhouwer**

Director Procurement, Production, and Supply Chain



**Iris Scheys**

Manager Procurement Business Partners



**Kristof De Mulder**

Head of Procurement



**Aurélie Noiret**

Manager Works Contracting



**Nicolas Coppin**

Manager Purchasing



**Anouar Zerrioux**

Manager Procurement TUC Rail

# 1. Introduction

Infrabel mène une **politique d'achat** professionnelle en matière d'acquisition de biens, de services et de travaux conformément à la législation sur les marchés publics et à la réglementation applicable. Cette politique contribue à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels d'Infrabel, et constitue un levier important pour mettre en oeuvre une mobilité durable et socialement responsable.

Cette politique garantit les principes d'égalité et de concurrence, ainsi qu'une **transparence** dans les procédures d'achat, de manière efficace et **efficace** dans le cadre réglementaire, tout en visant à obtenir le meilleur rapport qualité-prix (Value for Money), les meilleures conditions de marché et l'intégration des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

## 2. Champ d'application

Cette politique s'applique à **l'ensemble des directions**, divisions et collaborateurs impliqués dans les activités d'achat, les marchés publics et les contrats gérés par le service Procurement d'Infrabel. Elle englobe l'acquisition de biens, de services et de travaux, au nom d'Infrabel, quelle que soit la source de financement.

Nous sommes attentifs aussi bien aux éléments stratégiques, tactiques qu'opérationnels du processus d'achat.



# 3. Principes

La politique d'achat d'Infrabel repose sur les principes suivants :

## Égalité et Concurrence

Garantie de non-discrimination et d'égalité de traitement de tous les fournisseurs.

## Transparence

Réalisation des activités d'achat de manière ouverte et transparente, en garantissant des chances égales à tous les fournisseurs potentiels.

## Respect

Respect de toutes les lois, règles et politiques internes applicables.

## Efficacité

Rationalisation des processus d'achat pour garantir des résultats efficaces en termes de coûts et de respect des délais.

## Gouvernance

Responsabilités clairement définies et justification des décisions et des actions prises en matière d'achat.

## Intégration ESG

Intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'achat afin de promouvoir des pratiques d'entreprise durables et responsables.



## 4. Stratégie

Nous visons la « **best total value** » pour tous nos achats. Cela ne signifie pas nécessairement le prix le plus bas. Nous abordons les marchés dans une perspective TVO (Total Value of Ownership), y compris la fin de vie dans le contexte de l'économie circulaire, et nous contrôlons qu'ils sont conformes à la législation et répondent aux exigences de qualité d'Infrabel.

Nous garantissons la concurrence pour tous les marchés et recherchons en permanence de nouveaux partenariats et des solutions innovantes, tout en visant à développer une **relation** durable, c'est-à-dire fondée sur la **confiance mutuelle**, la **transparence** et la **collaboration**, avec nos fournisseurs dans le cadre de la législation sur les marchés publics.

Nous cherchons à maximiser la participation des PME et nous les encourageons à prendre part à nos procédures de marchés, et ce dans le cadre légal créé à cet effet.

Nous appliquons une gouvernance appropriée en vertu de laquelle tout engagement avec une partie externe est approuvé par l'autorité compétente conformément aux délégations de pouvoirs d'Infrabel.

Nous promovons l'utilisation de solutions technologiques pertinentes pour minimiser les coûts transactionnels Source-to-Contract et Purchase-to-Pay.



## 5. Normes éthiques

Tous les collaborateur.rice.s impliqué.e.s dans les achats, les marchés publics et les contrats doivent respecter les normes éthiques les plus élevées, notamment :

### Intégrité

Éviter les conflits d'intérêts et maintenir l'impartialité.

### Confidentialité

Protéger la confidentialité des informations relatives aux fournisseurs.

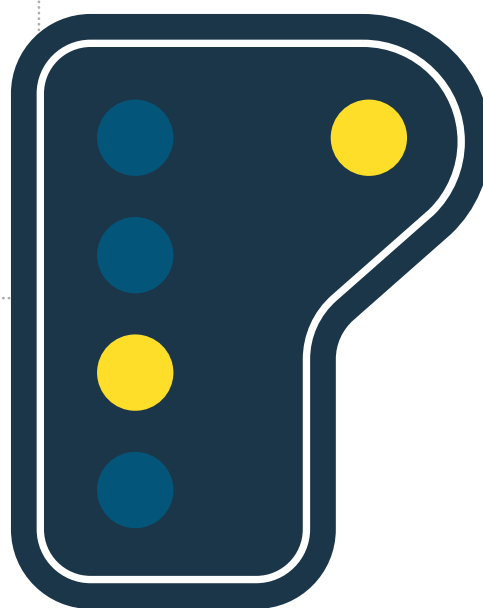
### Engagement et Professionnalisme

Veiller à des interactions professionnelles et appropriées.

### Engagement ESG

Promouvoir et respecter les pratiques d'achat durables et socialement responsables.

Ces collaborateur.rice.s se doivent de respecter le document intitulé « **Code de conduite des Marchés publics et des Contrats** ».



## 6. Considérations ESG

Infrabel s'efforce de prendre en compte des **aspects environnementaux** et **sociétaux** dans ses marchés publics et ses contrats. Il s'agit notamment de minimiser l'impact sur l'environnement et de promouvoir la responsabilité sociale.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils aident Infrabel à répondre aux défis sociétaux et écologiques en se conformant aux lois, prescriptions et règles en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités. Nous attendons également qu'ils respectent les principes énoncés dans le « Code de conduite pour les fournisseurs et entrepreneurs » et qu'ils mettent tout en œuvre afin de mener leurs activités dans le respect de l'être humain et de l'environnement. Infrabel attend de ses fournisseurs qu'ils mènent une politique active d'amélioration de la sécurité et qu'ils proposent des solutions respectueuses de l'environnement et acceptables d'un point de vue économique.

### **Environnement**

Accorder la préférence aux fournisseurs ayant de solides performances environnementales, telles que la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, la gestion des déchets et l'utilisation durable des matières premières et des ressources.

### **Aspects sociaux**

Veiller à ce que les fournisseurs respectent des pratiques de travail équitables ainsi que les droits de l'homme et contribuent au développement communautaire.

### **Gouvernance**

Sélectionner des fournisseurs qui ont des structures de gouvernance robustes et des pratiques éthiques, et qui respectent les exigences légales.

## 7. Risk Management

Avec sa politique d'achat, Infrabel entend s'assurer que les fournisseurs respectent les normes industrielles et environnementales pertinentes, et qu'ils minimisent les risques potentiels pour la qualité, la continuité et la réputation de leurs services ou produits. La politique d'achat vise à atténuer un maximum de risques, notamment les risques de non-conformité (non-compliance), les risques pour la continuité des activités (business continuity), les risques financiers, les risques pour la réputation et les risques ESG. Pour y parvenir, nous prenons les mesures suivantes :

- La réalisation d'une **analyse des stakeholders** pour identifier et prioriser les besoins et les attentes des parties prenantes internes et externes, et déterminer le degré d'influence et d'implication de chacune d'entre elles.
- L'application du **système de gestion de la qualité ISO 9001** pour définir, documenter et améliorer les processus de sélection, d'évaluation et de monitoring des fournisseurs, et pour garantir le respect des exigences contractuelles et légales.
- L'intégration de la **matrice de Kraljic** dans les category plans afin d'analyser la valeur stratégique et le risque d'approvisionnement de chaque catégorie de fournisseurs et de choisir la stratégie d'achat la plus appropriée en fonction de la position de la catégorie dans le modèle (levier, bottleneck, routine ou stratégique).
- L'application de l'**agrégation comme critère de sélection** pour les marchés de travaux pour s'assurer du niveau de qualité de nos entrepreneurs et de leurs sous-traitants.
- Le recours à d'**autres sources d'information** pertinentes, comme les notations ESG, les benchmarks, les études de marché, la capacité financière, les compétences techniques et professionnelles, les audits, le feed-back et les plaintes, pour évaluer et gérer les prestations et les risques des fournisseurs, et identifier les opportunités d'innovation, de collaboration et de durabilité.





# 8. Le processus d'achat

Le processus d'achat comprend les phases suivantes :

## Strategic Sourcing

Définir les meilleures stratégies d'achat et approches « Go-to-market », dans le but d'atteindre le meilleur rapport « Value for Money ». Cette étape se déroule avant le début de la procédure de passation.

## Détermination du besoin

Identifier et définir les besoins en biens, services ou travaux, avec prise en compte de critères ESG.

## Planning et Budgétisation

S'assurer que l'achat est repris dans le plan financier et/ou pluriannuel d'investissement et le budget applicable.

## Étude de marché

Identifier les conditions de marché et les fournisseurs potentiels, avec évaluation de leurs compétences techniques, de leur capacité financière ainsi que de leurs performances ESG.

## Méthode d'achat

Déterminer une méthode d'achat appropriée en fonction de la valeur estimée et de la complexité du besoin :

- **Procédure de passation avec publicité**

Pour des marchés ouverts à tous les fournisseurs intéressés. Procédure standard pour les marchés de travaux et les marchés de services associés aux travaux.

- **Procédure de passation sans publicité**

Pour des marchés inférieurs aux seuils légaux de publicité, avec des fournisseurs sélectionnés ainsi que pour des marchés complexes et spécialisés, limités aux fournisseurs préalablement qualifiés.

- **Marchés de faible montant**

Pour des marchés sous les 30 000 euros HTVA, où les offres sont directement demandées aux fournisseurs sélectionnés (procédure simplifiée).

## **Tactical sourcing : procédure de passation et évaluation**

### **Appel d'offres**

Envoyer les documents d'adjudication aux fournisseurs potentiels, en ce compris des critères ESG.

### **Réception et Ouverture**

Assurer la sécurité et la confidentialité de la réception et de l'ouverture des adjudications.

### **Évaluation**

Juger les adjudications sur la base de critères prédéterminés (comme, par exemple, le prix, la qualité, le TCO, les performances ESG).

### **Décision d'attribution de marché**

Prendre une décision sur la base des résultats de l'évaluation avec l'approbation de l'autorité compétente.

## **Attribution et gestion de contrat**

### **Attribution de contrat**

Attribuer formellement le contrat (notification) au(x) fournisseur(s) gagnant(s).

### **Gestion de contrat**

Monitorer les performances, garantir le respect des conditions contractuelles et gérer les modifications ou les litiges, y compris l'évaluation de la conformité ESG.

### **Paiements**

Veiller à ce que les délais de paiement stipulés dans la législation sur les marchés publics et les documents de marché soient rigoureusement et strictement appliqués.

Les services de chaque adjudicataire peuvent être évalués dans le cadre de l'exécution d'un ou plusieurs contrats conclus avec Infrabel. Une telle **évaluation** couvre plusieurs aspects, notamment l'orientation client, l'attitude commerciale, le respect des délais, la qualité des prestations ou le degré d'alignement par rapport aux processus d'Infrabel (sécurité, qualité, etc.).

## 9. Innovation et Partenariat

L'un des objectifs de la politique d'achat d'Infrabel est de promouvoir l'innovation et le partenariat avec ses fournisseurs. Les marchés lancés par Infrabel visent à stimuler la **créativité**, la **compétitivité** et l'**innovation** parmi les adjudicataires potentiels pour obtenir le meilleur rapport qualité-prix et favoriser l'innovation au bénéfice des projets d'infrastructure ferroviaire.

L'**innovation** est un facteur important pour Infrabel afin d'améliorer ses performances, son efficacité et sa durabilité, et de relever les défis et les opportunités de la transformation numérique. Infrabel stimule l'innovation en incluant des exigences ou des incitants spécifiques dans ses documents d'adjudication, tels que des critères environnementaux et sociaux, des spécifications fonctionnelles ou une analyse du coût du cycle de vie. Infrabel organise également des consultations de marché et des concertations pour échanger des idées et de bonnes pratiques avec ses fournisseurs et identifier de nouvelles tendances et solutions.

Le **partenariat** est un autre élément essentiel de la politique d'achat d'Infrabel, parce qu'elle vise à établir avec les fournisseurs des relations durables basées sur la confiance mutuelle, la transparence et la collaboration dans le cadre de la législation sur les marchés publics. Infrabel promeut ainsi le partenariat, notamment en recourant à des accords-cadres et des modèles de cocréation, en fonction de la nature et de la complexité du projet. Infrabel recueille et utilise le retour d'information et la satisfaction de ses fournisseurs pour améliorer en permanence ses processus d'achat.



# 10. Monitoring et évaluation

La politique d'achat d'Infrabel est conforme à la norme internationale ISO 9001, qui offre un cadre pour la gestion de la qualité des produits et des services. Infrabel utilise donc un **système de gestion de la qualité** qui décrit les objectifs, les responsabilités et les procédures applicables aux processus d'achat. Ce système est régulièrement mis à jour, notamment dans le cadre d'une revue de direction, afin de garantir l'amélioration continue des prestations d'achat. Les processus et procédures sont à la disposition de l'ensemble des collaborateurs impliqués dans les activités d'achat.

Infrabel **évalue** et **certifie** ses fournisseurs en fonction de leur niveau de qualité et effectue des audits périodiques pour contrôler leur conformité. Infrabel fixe également des exigences de qualité à chaque projet d'achat et vérifie que les fournisseurs les respectent.

Infrabel encourage tout **feedback**, aussi bien de la part des parties prenantes internes que des parties prenantes externes, et traite celui-ci de manière efficace et efficiente. Infrabel s'efforce de résoudre et de prévenir les éventuels problèmes ou incidents liés à la qualité des achats. Consciente de l'importance de la satisfaction des clients pour la réussite de sa politique d'achat, Infrabel la mesure régulièrement au moyen d'enquêtes et d'indicateurs. Infrabel utilise les résultats pour mieux comprendre et répondre aux attentes et besoins des clients, et pour adapter et améliorer sans cesse les stratégies et les pratiques d'achat.



La politique d'achat et les procédures d'Infrabel sont évaluées périodiquement pour s'assurer qu'elles restent efficaces et conformes aux modifications législatives. Des audits internes sont réalisés afin d'en évaluer le respect et d'identifier des points d'amélioration.

Le service Procurement dispose ainsi d'un **robuste système de gestion de la qualité, certifié selon la norme ISO 9001.**



# 11. Formation et Sensibilisation

Des **sessions de formation régulières** sont organisées pour l'ensemble des collaborateur.rice.s d'Infrabel, tant au sein du service Procurement qu'en dehors, pour assurer la connaissance et le respect de cette politique.

Des plates-formes et des outils numériques sont employés pour soutenir cette politique d'achat. Ces systèmes permettent à Infrabel de numériser et de rationaliser les processus d'achat, de l'analyse des besoins à l'exécution du contrat. Ils offrent aussi une meilleure traçabilité, transparence et efficacité lors de l'échange d'informations et de documents entre Infrabel et ses fournisseurs. Infrabel recourt à plusieurs plates-formes électroniques, comme e-Procurement, e-Catalog et Commerce Automatisation (e-ordering, e-confirmation, e-invoicing, etc.) pour soutenir les différentes phases du cycle d'achat.

Il est essentiel que toutes les parties concernées, tant internes qu'externes, connaissent bien et respectent les processus et procédures applicables aux activités d'achat. Cela contribue à la qualité et l'efficacité de la gestion des achats, dans le respect des intérêts d'Infrabel et de ses fournisseurs.

L'utilisation et la connaissance des outils numériques et des plates-formes électroniques sont cruciales à cet égard. Infrabel veille à ce que ces systèmes soient régulièrement mis à jour et adaptés aux besoins et aux attentes des utilisateur.rice.s. Infrabel encourage également ses fournisseurs à se familiariser avec ces systèmes et à en tirer le meilleur parti pour une collaboration fluide et efficace.



## Documents connexes

- Code de conduite pour les fournisseurs et entrepreneurs
- Code de conduite interne des Marchés publics et des Contrats
- Fascicule 61 « Dispositions complémentaires pour les marchés publics de travaux, de fournitures et de services »
- Fascicule 63 « Mesures de sécurité et de santé lors de l'exécution de marchés de travaux, de fournitures et de services »



### Des questions ?

Si vous avez des questions sur ce document, n'hésitez pas à prendre contact avec notre département Procurement.

Editeur responsable: Kristof De Mulder  
Edition: décembre 2024